



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées



**L'Assurance
Maladie**

Service Social
Midi-Pyrénées

2018

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
SERVICE SOCIAL
MIDI-PYRÉNÉES**

FICHE IDENTITE



Carsat Midi-Pyrénées
service social régional
2 rue Georges Vivent
31065 TOULOUSE Cedex 9

36 46



121
agents



87
lieux d'accueil



L'intervention du service social de l'Assurance Maladie, auprès des assurés peut se décliner sous deux modes : l'individuel et le collectif.

Le service social de la Carsat Midi-Pyrénées est un service social spécialisé dans le domaine de la santé. Il s'adresse aux assurés du régime général et à leurs ayants droit en difficulté, confrontés ou susceptibles de l'être, à un problème de santé ou de perte d'autonomie, ainsi qu'à une situation de précarité ou de fragilisation sociale.

En tant qu'acteur de prévention, il va à la rencontre des assurés par une démarche proactive d'offres de service. Cette démarche permet d'intervenir en anticipation des difficultés liées à la maladie ou à l'éloignement du système de santé. Il contribue ainsi à la lutte contre l'exclusion et favorise l'accès aux droits à la santé ainsi qu'au système de soins.

Il exerce son activité dans le cadre d'une coordination institutionnelle et de partenariat extra-institutionnel. Son action est une des composantes de la gestion du risque exercée par le réseau de l'Assurance Maladie, dans le cadre de sa mission d'assureur solidaire en santé.

5 AXES SANTÉ

- Accès aux soins
- Employabilité
- Sortie d'hospitalisation
- Bien vieillir
- Prévention (axe transversal)

INTERVENTION SOCIALE INDIVIDUELLE

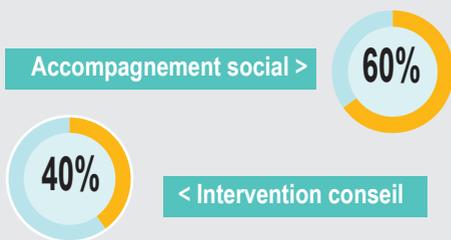
En 2018, **43 017 offres de service** ont été envoyées en direction des assurés.

21 562 assurés ont rencontré le service social.

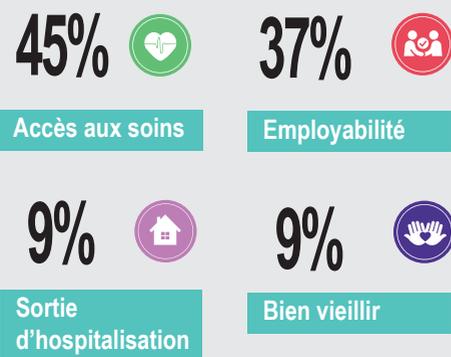
L'intervention sociale a été apportée au cours de **53 779 entretiens** dont :

- 24 569 entretiens dans les lieux d'accueil,
- 3 148 entretiens à domicile,
- 26 062 entretiens téléphoniques.

REPARTITION PAR MODES D'INTERVENTION



REPARTITION PAR AXES D'INTERVENTION



INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

6 948 personnes ont été accompagnées dans le cadre de **159 actions collectives**, au cours de **749 séances**.

REPARTITION DES ACTIONS PAR AXE



- ACTIONS -

Plusieurs types d'actions collectives ont été proposés :

- Des **réunions d'informations collectives**, avec pour objectif de transmettre de l'information et vérifier son appropriation en direction des assurés en arrêt de travail.
- Des **séances d'Interventions Sociales d'Intérêt Collectif**, avec pour objectif de transmettre de l'information et de donner corps à un agir collectif.
- Des **séances de Travail Social de Groupe** avec pour objectif, en s'appuyant sur le groupe, de faire émerger chez chaque participant sa capacité à s'aider lui-même, comme par exemple sur la thématique de la souffrance au travail.

Ces actions sont pour certaines élaborées et mises en œuvre avec des partenaires internes du Réseau Assurance Maladie (service prévention, Centre d'Examen de Santé, ...), de la Carsat ou externes (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi, DIRECCTE, SST, MDPH...)

ZOOM sur la PDP



Prévention de la Désinsertion Professionnelle

*Un parcours attentionné
de l'Assurance Maladie*

Les finalités :

La PDP des salariés en arrêt de travail dont l'état de santé compromet le maintien en emploi est une mission des 2 branches (Maladie et Accidents du travail/maladie professionnelle) du régime général de la Sécurité Sociale. La PDP constitue, à ce titre, un objectif inscrit dans les 2 conventions d'objectifs et de gestion (COG).

L'action en PDP est un dispositif de l'Assurance Maladie permettant de repérer et d'accompagner les assurés qui risquent de ne pas pouvoir reprendre leur emploi à l'issue de leur arrêt de travail, du fait de leur état de santé.

Elle compte parmi les missions prioritaires du service social depuis 1993.

Un travail en réseau nécessaire :

Partenaires internes à l'Assurance Maladie et partenaires externes (Services de santé au travail, employeurs, MDPH, CAP EMPLOI, Fongecif, OPCO, ...) peuvent être mobilisés et se coordonnent afin de sécuriser le parcours de l'assuré et lui permettre un retour à l'emploi adapté.

En 2018, le service social de la CARSAT a participé et a contribué aux travaux et aux actions du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés, ainsi qu'aux groupes de travail «Maintien dans l'emploi» du Plan Régional de Santé au Travail.

Quelques chiffres :

Grâce à l'action du service social, sur son axe santé et employabilité :

5717 assurés ont bénéficié d'un accompagnement social individuel.

2780 assurés ont participé à une action collective.

55 % d'assurés ont entre 46 et 59 ans.

565 situations d'assurés ont été étudiées en cellule PDP avec **441** mesures de remobilisations validées.

Sur les dossiers clôturés, **52 %** des assurés ont été maintenus en emploi, à l'issue de l'arrêt dont **42 %** dans leur entreprise d'origine.

Pour ce faire, le service social peut être amené à utiliser des dispositifs en lien avec la situation de chaque assuré comme l'essai encadré, des actions de remobilisation, de la formation ou encore le Contrat de Rééducation Professionnel chez l'Employeur.